

**APPEL À PROPOSITIONS DE JUMELAGE**  
**lancé par la Commission européenne**

---

**1. Référence de publication**

EuropeAid/136080/DH/ACT/MA

**2. Programme et source de financement**

Titre du projet: MA/37 : Contrôle des produits phytopharmaceutiques, des fertilisants et supports de culture

Programme: Réussir le Statut Avancé - première phase (RSA I)

**3. Nature des activités, zone géographique et durée du projet**

a) Le projet vise à protéger le consommateur, les animaux et l'environnement en assurant la sécurité sanitaire des produits alimentaires; contribuer au renforcement institutionnel et des capacités des structures chargées de l'homologation des produits phytopharmaceutiques, des fertilisants et supports de cultures, notamment dans les domaines réglementaire, d'évaluation et de gestion du risque, ainsi que de l'usage et du commerce de ces produits.

b) Aire géographique: Maroc

c) Durée maximale du projet: 24 mois

**4. Montant total disponible pour cet appel à propositions et montant maximal de la subvention (en cas de jumelage léger)**

1.200.000 EUR

---

**CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ**

**5. Conditions d'éligibilité applicables aux soumissionnaires**

Les administrations publiques et les organismes mandatés tels qu'ils sont définis dans le manuel de jumelage des États membres de l'Union européenne sont seuls autorisés à présenter une proposition via les points de contact nationaux des États membres de l'Union européenne.

Voir la section 3 du manuel de jumelage: Soumission et sélection des propositions.

---

## CALENDRIER PRÉVISIONNEL

### 6. Date prévisionnelle de notification des résultats du processus d'attribution

15 octobre 2014

Le contrat de jumelage devrait être signé **au plus tard le 23 février 2015, date limite de contractualisation des projets financés sous le RSA I**. Au-delà de cette date, le présent projet de jumelage **ne pourra pas bénéficier d'un financement**.

---

## CRITÈRES D'ATTRIBUTION

### 7. Critères d'attribution

Voir l'annexe C6 du manuel de jumelage: Grille de conformité administrative et d'éligibilité; et l'annexe C8 du manuel de jumelage: Grille d'évaluation pour la sélection des propositions de jumelage pour l'IEVP (ENPI).

---

## PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE

### 8. Proposition de jumelage et renseignements à fournir

Les propositions de jumelage doivent être présentées aux **points de contact nationaux** pour les jumelages des États membres de l'UE dans le strict respect des instructions du **manuel de jumelage** (y compris l'utilisation du modèle).

Les points de contact nationaux pour les jumelages sélectionneront ensuite une proposition de jumelage et la soumettront à l'administration contractante dans le délai prévu pour la présentation des demandes. Cette demande devra être rédigée dans la langue du projet (la langue française).

**Une copie** de chaque demande sera transmise sur support électronique par le point de contact national.

### 9. Date limite d'introduction des demandes

Date limite de présentation des propositions de jumelage à l'administration contractante par les points de contact nationaux: le **vendredi 12 septembre 2014**.

La date limite de présentation des propositions de jumelage par les administrations publiques des États membres de l'UE au point de contact national correspondant est fixée par ce dernier.

Aucune demande reçue par l'administration contractante après cette date ne sera prise en considération.

### 10. Informations détaillées

Les informations détaillées sur le présent appel à propositions figurent dans le manuel de jumelage et les fiches de projet spécifiques que vous pouvez vous

procurer auprès des **points de contact nationaux pour les jumelages** des États membres de l'Union européenne.

Des informations supplémentaires sur l'instrument de jumelage sont disponibles sur le site Internet de l'Union européenne à l'adresse suivante : [http://ec.europa.eu/europeaid/where/neighbourhood/overview/twinning\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/europeaid/where/neighbourhood/overview/twinning_fr.htm)

Toute demande de clarification concernant le présent appel à propositions devra être adressée par courrier électronique à l'UAP-P3A ([ugpaaa@gmail.com](mailto:ugpaaa@gmail.com)) et à la Cellule d'Appui au Programme RSA ([b.chouqui@tresor.finances.gov.ma](mailto:b.chouqui@tresor.finances.gov.ma)) au plus tard **le lundi 21 juillet 2014**.

L'UAP répondra à toutes les questions posées par les PCNs au plus tard **le vendredi 25 juillet 2014**.

A titre indicatif la/les réunion(s) du comité d'évaluation se tiendront entre le 15 et le 26 septembre 2014.

Quant à la réunion de sélection durant laquelle le comité d'évaluation procèdera aux interviews, elle se tiendra à Rabat (lieu exact à préciser) de façon indicative **le 22 septembre 2014**.